



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC  
Office fédéral des routes OFROU

CH-3003 Berne, OFROU

Aux services cantonaux  
selon la liste ci-jointe  
(annexe 5)

Votre référence : ---  
Notre référence : Set  
Collaborateurs : Tony Sevinc  
Berne, le 4 avril 2014

**Nouvelle réglementation concernant les intervalles périodiques entre les contrôles  
subséquents / Extension des critères à remplir pour la délivrance de permis de circulation  
collectifs**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,  
Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous soumettons des propositions de modification relatives aux prescriptions  
mentionnées en objet.

Dans le souci d'économiser les ressources, nous renonçons à vous envoyer un exemplaire imprimé  
du dossier de l'audition. Vous avez toutefois la possibilité de le télécharger à partir de l'adresse  
Internet ci-après, où vous trouverez aussi un questionnaire qui peut être rempli par voie électronique  
(document Word, annexe 4) :

- <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DETEC> (français)
- <http://www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html#DATEC> (italien)
- <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#UVEK> (allemand)

Au besoin, vous pouvez aussi commander une version papier des documents auprès de l'Office  
fédéral des routes :

Office fédéral des routes, STRADOK, 3003 Berne  
fax 031 323 23 03 ; tél. 031 322 94 31 ; courriel : [stradok@astra.admin.ch](mailto:stradok@astra.admin.ch)

Bundesamt für Strassen ASTRA  
Tony Sevinc  
Tel. +41 31 323 23 91, Fax +41 31 323 43 03  
[Tony.sevinc@astra.admin.ch](mailto:Tony.sevinc@astra.admin.ch)  
[www.astra.admin.ch](http://www.astra.admin.ch)

Les modifications proposées sont résumées dans le communiqué de presse et expliquées en détail dans les divers projets de révision, sous « Commentaires ». Elles figurent aussi dans le questionnaire mentionné (annexe 4), que nous vous saurions gré d'utiliser pour vos remarques éventuelles.

Veillez ensuite le retourner à l'Office fédéral des routes

**d'ici au 4 juillet 2014 au plus tard.**

Nous vous invitons à télécharger le questionnaire, à y répondre directement à l'ordinateur et à le retourner à l'adresse électronique [tony.sevinc@astra.admin.ch](mailto:tony.sevinc@astra.admin.ch). Si vous êtes dans l'impossibilité de procéder ainsi, vous pouvez bien sûr aussi répondre aux questions à la main et renvoyer le document par courrier postal à l'Office fédéral des routes, 3003 Berne.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Office fédéral des routes



Rudolf Dieterle

Directeur

Annexes :

Les documents ci-après peuvent être téléchargés sur la page Internet mentionnée en page 1 :

- communiqué de presse
- propositions de modification de l'OETV (annexe 1a)
- propositions de modification de l'OAV (annexe 1b)
- questionnaire (annexe 4)
- liste des destinataires de l'audition (annexe 5)